

Questions orales

• (1450)

Des voix: Bravo!

* * *

LA PRÉVENTION DU CRIME

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Je l'ai dit hier, les Pays-Bas ont consacré 17 millions de dollars à la prévention du crime et cette somme sera doublée d'ici 1994. La ministre a accordé 195 000 \$ à la Fédération canadienne des municipalités, mais le programme prévu ne peut pas être mis en oeuvre parce que la ministre doit d'abord obtenir l'approbation de cinq autres ministères peu empressés à engager des fonds.

Pourquoi, alors que les pays européens donnent des millions aux villes pour lutter contre le crime, le gouvernement du Canada ne parvient-il même pas à mettre en oeuvre un programme de 300 000 \$ pour lutter contre la criminalité qui est constamment en hausse au Canada?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en plus de facteurs évidents, comme le fait que les Pays-Bas soient un État centralisé alors que le Canada est une fédération, donc qui partage la responsabilité de la prévention du crime avec les provinces qui, elles, dépensent des sommes considérables dans ce domaine, j'ajouterai qu'il est trompeur, pour ne pas dire plus, de comparer les chiffres provenant de deux pays distincts.

Mon ministère consacre un peu moins d'un million de dollars par année à la recherche en prévention du crime. Par ailleurs, le député parle d'un budget auquel contribuent un certain nombre de ministères. Je réitère l'offre que je lui ai faite hier. Je l'invite à venir me rencontrer pour que je l'informe et que je lui présente toutes les mesures de prévention du crime prises par le gouvernement du Canada. Je peux également lui faire parvenir cette information.

Le député doit savoir que le Canada est l'un des participants les plus actifs et les plus efficaces aux conférences des Nations Unies sur la prévention du crime, que ce domaine est une priorité pour nous et qu'en raison de notre frontière non défendue avec les États-Unis la coopération internationale dans la prévention du crime revêt une importance particulière pour nous. Nous avons

apporté un nombre appréciable de modifications à nos lois. Enfin, il me fait plaisir de donner un conseil au député: j'espère qu'à l'avenir, il comparera des statistiques comparables et n'utilisera pas de chiffres n'ayant aucun rapport avec ce qui se fait ici.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement ne fournit-il pas l'argent, il n'est même pas d'accord pour mettre sur pied un conseil de prévention du crime, comme l'ont fait les pays européens et l'Australie. Le gouvernement du Canada semble vouloir s'enfouir la tête dans le sable en espérant que le problème disparaisse.

Pourquoi le gouvernement n'établirait-il pas un conseil de prévention du crime afin que nous puissions coordonner les efforts qui se font au Canada en vue de combattre le taux de criminalité croissant?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, un conseil de prévention du crime pourrait être utile, mais il existe actuellement une série de réseaux très étendus et très efficaces qui assurent les liens entre les trois paliers de gouvernement du pays, en vue de la coordination et de la consolidation des activités de prévention du crime.

Nous pouvons certainement examiner la pertinence de mettre un tel conseil sur pied, mais cela me semble être une réaction automatique, chez le Parti libéral, de créer un nouvel organisme chaque fois qu'un problème se manifeste.

Nous avons des chefs de police qui oeuvrent à la prévention du crime en dirigeant les forces policières du pays. Ils font un effort concerté au nom de tous les Canadiens et je n'ai aucune raison de croire que le système ne fonctionne pas.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg—Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Nous voulons tous protéger les défenseurs de l'humanité et nous voulons la paix. Toutefois, nous ne pouvons pas permettre que les volontaires des essais cliniques prennent des risques pour résoudre leurs problèmes financiers. On a rapporté que M. Trotter se serait porté volontaire principalement parce qu'il était fauché et qu'il